

Protea Fund
Société d'investissement à capital variable –
organisée sous la forme d'une société anonyme
15, avenue John F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B80092
(la **Société**)

AVIS D'INFORMATION AUX ACTIONNAIRES DE PROTEA FUND

*Le conseil d'administration de la Société (le **Conseil**) assume la responsabilité de l'exactitude du contenu de cet avis. Les termes en majuscules utilisés ici sans définition ont la signification qui leur est attribuée dans la dernière version électronique identifiée du prospectus de la Société datée du 17 avril 2026 (le **Prospectus**).*

Luxembourg, le 29 mai 2026

Objet: Modifications du Prospectus de Protea Fund

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Protea Fund afin de vous informer que le Conseil d'administration a décidé d'apporter les modifications suivantes à la partie générale du Prospectus :

En particulier, le Conseil a résolu de :

- a) mettre à jour du Prospectus afin de prévoir que les avis aux Actionnaires peuvent être envoyés par tout moyen de communication, y compris, sans s'y limiter, par e-mail, courrier ordinaire, lettres recommandées, ou via toute autre plateforme dédiée accessible aux Actionnaires;
- b) mettre à jour le Prospectus afin de prévoir que (i) l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, dans le Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg qui pourra être spécifié dans l'avis de convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de chaque exercice, et que les assemblées générales extraordinaires des Actionnaires ou les assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir à la date et au lieu indiqués dans l'avis de convocation pertinent, et (ii) les avis de convocation de ces assemblées seront communiqués aux Actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise ;
- c) mettre à jour le Prospectus pour refléter le nouveau cadre des outils de gestion de la liquidité pour les fonds ouverts. Conformément au cadre UCITS mis à jour et aux exigences harmonisées relatives aux outils de gestion de la liquidité, la Société de Gestion a sélectionné, et maintiendra, au moins deux outils de gestion de la liquidité figurant à l'Annexe IIA de la Directive 2009/65/CE (telle que modifiée de temps à autre). Ces outils peuvent être activés, le cas échéant, afin de faire face aux pressions de rachat en conditions de marché stressées et de protéger les intérêts des Actionnaires. De plus, dans des circonstances exceptionnelles et lorsque cela est justifié au regard des intérêts des investisseurs, la Société de Gestion conserve la possibilité de suspendre temporairement les souscriptions, rachats et rachats d'Actions.

Pour refléter ces évolutions réglementaires et aligner le prospectus sur le cadre mis à jour, une nouvelle Section 10 « Outils de gestion de la liquidité » sera incluse pour décrire l'ensemble des outils de gestion de la liquidité disponibles pour être utilisés par la Société en collaboration avec la Société de Gestion. La disponibilité et les conditions d'utilisation d'un outil de gestion de la liquidité spécifique pour un compartiment donné seront divulguées dans la section spéciale pertinente de chaque compartiment et/ou dans la partie générale du Prospectus. Pour éviter tout doute, la modification susmentionnée est déjà reflétée dans le Prospectus daté du 17 avril 2026 ;

- d) mettre à jour les sections du Prospectus relatives au Règlement sur les indices de référence afin de refléter la dernière version du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 relatif aux indices utilisés comme références dans les instruments financiers et les contrats financiers ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement, tel que récemment modifié ; et
- e) autres modifications mineures et clarifications du Prospectus, y compris des mises à jour pour refléter un nouveau Responsable de Conduite de la Société de Gestion, (les **Modifications**).

Le Conseil considère que les Modifications ne constituent pas des changements importants au Prospectus. Cette lettre est fournie à titre d'information uniquement et aucune action n'est requise de votre part.

Les Modifications (à l'exception de la modification décrite sous la lettre (c) ci-dessus) entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Le Prospectus modifié est également disponible au siège social de la Société sur demande.

Cette lettre est régie par, et interprétée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et les tribunaux du district de Luxembourg-Ville auront compétence exclusive pour tout litige découlant de cette lettre.

Veuillez agréer,

Pour le Conseil d'administration

Les statuts, le prospectus, les feuilles d'information de base, le rapport semi-annuel et le rapport annuel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse.

Le représentant en Suisse :

FundPartner Solutions (Suisse) SA
Route des Acacias 60
1211 Genève 73

Le service de paiement en Suisse :

Banque Pictet & Cie SA
Route des Acacias 60
1211 Genève 73